



ACADÉMIE DE DIJON

**PROPOSITION DE LOI
DE L'ÉCOLE HENRI CLEMENT
71100 SAINT-REMY
SAONE ET LOIRE
Circonscription de M Raphaël GAUVAIN**

SOUMISE AU JURY ACADEMIQUE

24^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI



Visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Présentée par :

Aymen Ben Reguiga, Kenzo Bonnavent-Faria, Mattéo Bourdon-Liguet, Marc Buisson, Jade Buquet, Maëlle Cazalas, Guyliann Cazogier, Mohamed Chalabi, Charly Champonnois, Lise Consolaro, Anaïs Eimberk, Hatim El Krakri, Lilou Fantino, Augustine Fourcade, Maïli Guillon-Van, Zoé J'Dar, Clémence Lacan, Léa Lambourdière, Soline Landrot, Karim Ouchem, Soraya Priego-Vilchez, Elisa Roussé, Rosalie Simon, Hillary Tran ;

élèves de la classe de CM2, classe de Mmes Landrot et Perraudin, école primaire Henri Clément, Saint-Rémy.

Circonscription de Chalon 1, Académie de Dijon.

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

En 2014, une loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a été votée. Nous constatons cependant qu'elle n'est pas toujours respectée. Nous déplorons qu'aujourd'hui, en 2020, nous soyons obligés de proposer une loi pour quelque chose qui nous semble normal, à nous, enfants nés en 2009, l'égalité entre Hommes et Femmes.

De nombreuses lois en faveur de l'égalité homme-femme ont permis de grandes avancées. De nos jours, les hommes et les femmes peuvent exercer la même profession. Une femme peut avoir un métier physique et un homme peut rester s'occuper de son foyer pendant que sa femme part travailler.

Cependant, il existe un domaine où demeurent de trop grandes inégalités : le sport.

Les pratiques sportives sont rarement des activités mixtes.

Les activités sportives sont très genrées. Dans notre classe de CM2 de 24 élèves, nous avons fait un sondage et une seule fille pratique le football en club. De la même manière, un seul garçon fait de la danse au conservatoire. On peut être, encore aujourd'hui, victime de moqueries si on sort des habitudes et des schémas classiques.

Dans le football ou le rugby, il existe des équipes féminines très performantes. Toutefois, à la télévision, les sports masculins sont beaucoup plus diffusés que les sports féminins.

Nous pensons que le changement des mentalités passe par l'éducation et l'information.

C'est pourquoi nous proposons une loi visant à augmenter la part du sport féminin dans l'audiovisuel français.

Article 1

Imposer un quota aux médias : que 50% des compétitions sportives diffusées, à la télévision et à la radio, soient féminines.

Article 2

Respecter la parité: que tous les commentaires sportifs soient assurés par un duo mixte homme-femme.

Article 3

Dans toutes les fédérations, favoriser le recrutement d'arbitres féminines de façon à assurer la parité.